SEANCE DU 10/04/2019 – 20 H 00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres présents: LIND Catherine, DUTHIL Alexandre, MUGNIER Cyril, VUILLEMIN Daniel, OROSCO

Mireille, CHOULET Sabrina

Membres absents: BARD Nicole, CHAVANIS Roger

Secrétaire de séance : CHOULET Sabrina

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6/03/2019

1. <u>Vote des 4 taxes 2019,</u>

Vu le pacte financier passé avec la Communauté de Communes des Monts de GY, la commune d'Autoreille s'est engagée pour la période 2018-2020 à ne pas augmenter ses taux d'imposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux 2019 des 4 taxes comme suit :

	BASES 2019	TAUX VOTES 2019	PRODUIT CORRESPONDANT
TAXE HABITATION	313 300	11.84	37 095 €
FONCIER BATI	201 900	11.83	23 885 €
FONCIER NON	17 100	29.62	5 065 €
BATI			
CFE	2 700	12.35	333 €
PRODUIT FISCAL ATTENDU			66 378 €

6 Pour 0 Contre 0 Abstention

2. <u>Présentation et vote du :</u>

<u>budget commune 2019</u>

Le maire présente le budget primitif 2019

Section de fonctionnement : Dépenses : 456 635.44 €

Recettes: 461 700.26 €

Section d'investissement : Dépenses : 308 699.83 €

Recettes: 308 699.83 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le dit budget 2019

6 Pour 0 Contre 0 Abstention

• budget lotissement 2019

Section de fonctionnement : Dépenses :530 426.05 €

Recettes: 702862.72 €

Section d'investissement : Dépenses : 528 426.05 €

Recettes: 528 426.05 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le dit budget 2019

6 Pour 0 Contre 0 Abstention

<u>3 Demande d'attribution de fonds de concours de la Communauté de Communes aux projets d'investissement communaux aux chapitres 21/23,</u>

La présidente de la communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux projets communaux pour aider les communes qui bénéficient de peu de subventions pour leurs investissements à réaliser aux chapitres 21 et 23.

La durée de ce dispositif serait de 2 années : 2019 et 2020.

L'aide communautaire représentera un maximum de 80 % de la dépense HT, plafonné à 100 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à de dispositif,
- S'engage à participer à hauteur de 20% au financement du projet,
- s'engage à ne pas dépasser les 80 % de subvention toutes subventions confondues y compris le fonds de concours communautaire),
- à communiquer sur l'aide de la Communauté de Communes,
- sollicite l'aide de la CCMGY pour l'achat d'une armoire réfrigérée, la pose de volets à la salle polyvalente, l'achat d'une auto laveuse ou d'autres achats aux chapitres 21 et 23,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6 Pour 0 Contre 0 Abstention

4 Résiliation bail logement communal,

Mme HERITIER Fabienne nous a fait savoir qu'elle souhaite quitter le logement communal qu'elle occupe depuis le 20/08/2016 après son préavis d'un mois soit le 22/04/2019. Considérant que les arguments présentés dans son courrier sont valables pour une résiliation, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à sa demande pour quitter le logement au 17 A Grande Rue,
- autorise la maire à lui rembourser sa caution après l'état des lieux de sortie
- autorise le maire à conclure un nouveau bail pour ce logement avec un éventuel nouveau locataire,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6 Pour 0 Contre 0 Abstention

5 <u>Demande de subvention HANDY'UP POUR 2019</u>,

L'association HANDY'UP anciennement ADAPEI qui a fusionné avec l'AGEI 21 nous a fait parvenir une demande de subvention accompagnée de ses bilans d'activité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande (et lui accorde la somme de 50.00 €. au titre de 2019).

6 Pour 0 Contre 0 Abstention

6 **Questions et informations diverses**

Mme le maire a reçu des courriers de différentes personnes, un de la part d'un jeune exprimant le souhait de voir Autoreille se doter de plusieurs services et activitéset un de la part d'un parent sollicitantun endroit où les jeunes du village pourraient se réunir.

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent une augmentation de la dotation annuelle.

Pas de fête de l'âne le 16 juin.

La journée citoyenne aura lieu le 11 mai, les infos vous parviendront par voie d'affichage.